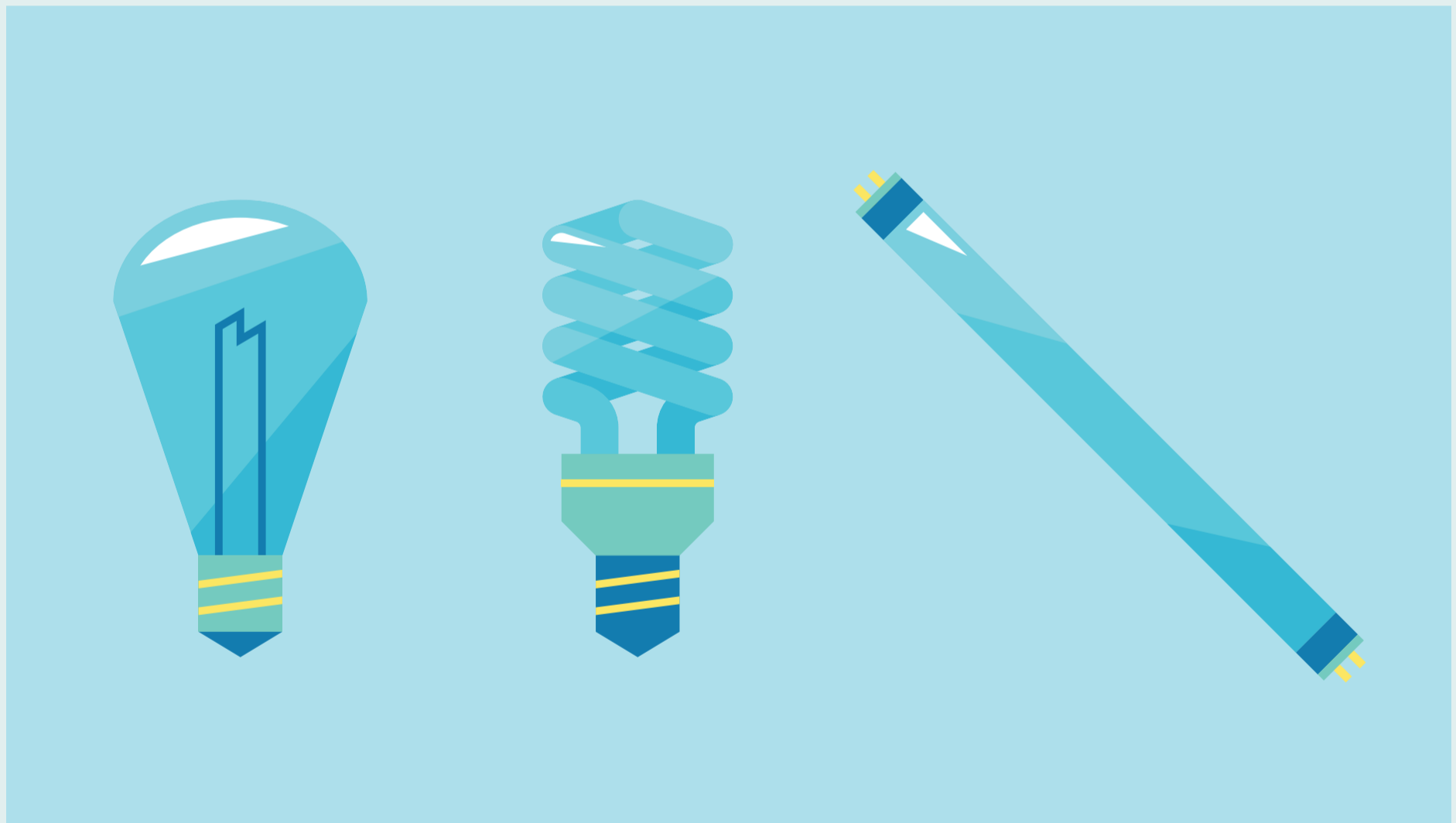


Obligation de reprise

# Vieilles lampes ? Bienvenue ici!\*



Lampe usagée ?  
Au recyparc ou Point de Recyclage  
près de chez vous !

*\*À l'achat d'un appareil de même type. L'obligation d'achat ne s'applique pas pour le recyclage de petits appareils électro. Plus d'infos sur [recupel.be](http://recupel.be)*

**Recupel**   
Repartons de plus belle